

**Interview Jean Frédéric Dreyfus,
Secrétaire national au logement, consumérisme et développement durable**

L'APELS : quelle identité, quel rôle, quels objectifs ?

Bonjour, vous intervenez depuis plusieurs mois dans les publications de la CFE-CGC pour parler de l'APELS. Pouvez-vous nous préciser son origine, son statut et sa signification ?

J.F. DREYFUS : c'est par une lettre du 11 mai 2007 adressée au Président de l'UESL (Union d'Economie Sociale pour le Logement), c'est-à-dire à la structure faîtière du monde du 1% logement, que Monsieur Jean-Louis BORLOO, alors Ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement, transmettait un arrêté lui permettant **d'augmenter le prélèvement effectué au titre des frais de fonctionnement.**

Il était précisé dans la lettre que « les sommes correspondant à cette majoration ne pourront être affectées par les partenaires sociaux **qu'à des travaux d'étude et de prospective ainsi qu'à des actions de promotion dans le domaine du logement, réalisées par des structures dédiées à ces missions et expressément désignées par eux** ».

L'arrêté du 4 mai 2007 confirmait l'actualisation du montant global dédié aux frais de fonctionnement.

Le Conseil d'Administration de l'UESL du 30 mai 2007 prenait acte de la décision ministérielle sous le titre « participation de l'Union aux missions des partenaires sociaux ».

Dès le mois de septembre 2007, le Medef et la CGPME annonçait la création de leur structure propre « Entreprises et logement ».

Pour leur part, les cinq organisations syndicales représentées au Conseil d'Administration de l'UESL (CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, CGT-FO) se concertaient pour créer leur propre structure.

L'absolue nécessité de remettre les salariés au centre du dispositif du 1% logement a conduit très rapidement à décider d'une dénomination sociale qui réponde à cet impératif. C'est ainsi que l'APELS est née, à savoir **l'Association pour la Promotion et l'Etude du Logement des Salariés.**

Il s'agit donc d'une association Loi de 1901, dont l'objet social est clairement défini par une lettre ministérielle, dont les moyens financiers sont définis par un arrêté ministériel et dont le versement des fonds et le contrôle de leur utilisation sont effectuées par l'UESL, à partir d'une convention signée le 7 décembre 2007 entre les cinq directions confédérales, le Directeur général de l'UESL et le Président de l'APELS.

Pour information et à titre complémentaire, la déclaration en préfecture est attestée par la publication au Journal Officiel du 22 décembre 2007, son siège social se situe au 18-20, rue Edouard Jacques 75014 Paris, avec un téléphone : 01 43 35 02 02 et un fax : 01 43 35 01 11.

Quels sont les mandataires sociaux de l'Association ?

J.F. DREYFUS : cette structure étant placée sous la responsabilité des cinq organisations syndicales, le Conseil d'Administration a été constitué de manière équilibrée : **chaque organisation syndicale a désigné un Administrateur titulaire et un Administrateur suppléant.** La CFE-CGC m'a donc officiellement désigné, en tant que titulaire, et a désigné Pierre-Malo Hecquet, en tant que suppléant.

Dans le cadre du partage des responsabilités entre les cinq confédérations syndicales, il avait été décidé que la Présidence d'une telle structure devait revenir à un représentant de la CFE-CGC. C'est donc à ce titre que j'ai accepté de prendre cette Présidence et le rôle de pilotage de la nouvelle association.

L'Administrateur représentant la CGT-FO remplit la fonction de Secrétaire et celui représentant la CFDT la fonction de Trésorier.

Quels moyens humains sont à la disposition de l'APELS pour fonctionner ?

J.F. DREYFUS : dans le cadre d'une répartition des rôles au sein des différentes structures du 1% et des responsabilités qui y sont attachés, il avait été décidé que l'association devrait fonctionner avec un permanent, deux experts à mi-temps et **une assistante**.

Le permanent, qui assume le rôle de garant du bon fonctionnement de la structure, de la mise en œuvre de l'ensemble des actions propres et de la logistique, qui suit les facturations et en assume les règlements, fait fonction de **Délégué général** et est issu de la CGT.

Les **deux experts**, l'un issu de la CFTC et l'autre de la CFE-CGC, qui doivent, à eux deux, assurer une présence permanente dans la semaine, ont notamment la responsabilité de mettre en œuvre les manifestations organisées par l'Association et l'ensemble des outils devant permettre à l'Association de prendre toute sa place dans les débats à venir sur le logement et plus particulièrement, évidemment, le logement des salariés.

Pour la CFE-CGC, l'expert désigné est Claude Courty dont la connaissance du monde du logement, de ses interlocuteurs et de l'histoire du 1% logement, les compétences certaines et la permanente envie de s'impliquer sur le sujet, en font sans aucun doute le meilleur spécialiste à ce poste.

Le permanent et les deux experts doivent s'organiser pour qu'une présence effective au sein de l'association soit assurée tout au long de la semaine.

De quels moyens financiers dispose l'APELS et comment les utilise-t-elle ?

J.F. DREYFUS : à partir de la somme affectée par l'UESL conformément aux dispositions ministérielles, **l'APELS inscrit ses actions dans le cadre strict de son objet social, à savoir la promotion, la prospective et l'étude du logement des salariés.**

Les fonds sont donc utilisés à trois niveaux :

- d'abord, à la prise en charge des frais communs indispensables au bon fonctionnement de l'Association, à savoir principalement la location des locaux et tous les frais annexes (électricité, femme de ménage, frais d'entretien, ...), l'ensemble des frais classiques (investissements en mobilier, en informatique, en téléphonie et fax), puis tous les frais courants (comme fax, téléphone, papeterie, papiers à lettre, ...);
- ensuite, la prise en charge de toutes les manifestations organisées par l'APELS en son nom propre (colloques, petits déjeuners, presse, ...);
- enfin, toutes les actions menées au nom de chacune des cinq organisations syndicales mais pour lesquelles l'APELS est le vecteur de communication et le lien commun.

Des contrôles seront-ils effectués ?

J.F. DREYFUS : bien entendu, et c'est pour cela que, dans tous les cas, chaque dépense doit expressément indiquer si elle correspond à une **action de promotion, de prospective ou d'étude**, et c'est cette affectation analytique qui sera très précisément contrôlée par l'UESL, voire la Cour des Comptes un de ces jours.

L'APELS s'est dotée d'un expert comptable pour sa tenue de comptes et a désigné un Commissaire aux Comptes qui devra certifier ses comptes (les premiers devant ainsi être certifiés seront ceux de la période octobre 2007 – décembre 2008).

Vous évoquez des actions, pourriez-vous nous en citer quelques unes ?

J.F. DREYFUS : les actions peuvent être organisées par l'ensemble des confédérations par l'APELS elle-même ou bien par chaque confédération sous couvert de l'Association.

Pour ce qui est des actions communes, on peut en citer une réalisée en avril dernier et une en cours de préparation :

- le 24 avril dernier, nous avons lancé **les premières résonances de l'APELS** sur le thème « garantir l'avenir du 1% logement » ; cette manifestation a réuni près de 150 personnes, administrateurs salariés de Collecteurs issus de chacune des cinq confédérations ainsi que des Délégués syndicaux et des membres de comités d'entreprise, venus écouter deux anciens Ministres du logement, Madame M.N. Lienemann et Monsieur P. Daubresse, ainsi que la Maire de Saint-Ouen, Madame J. Rouillon et le Président du Conseil National de la Ville, Monsieur M. Piron. Le débat fût fort intéressant et a servi de rampe de lancement à l'Association ;
- le 18 septembre prochain, nous organisons les premiers **petits-déjeuners de l'APELS** sur le thème de l'actualité du 1% logement, à quelques jours du débat au parlement sur la loi Logement de Madame C. Boutin, en présence et à destination de personnalités du monde politique que nous tenons à sensibiliser aux problèmes en cours.

Pour ce qui est des actions propres à chaque confédération, on peut citer :

- la parution dans diverses **revues** confédérales d'articles sur le 1% logement ou sur l'APELS ;
- la participation à des **congrès** en tenant des stands spécifiques logement / APELS ;
- l'organisation de **réunions régionales ou thématiques** sur le logement ;
- la commande d'**études** spécifiques sur des thèmes particuliers liés qu logement.

Pouvez-vous évoquer une action spécifique CFE-CGC liée à l'APELS :

J.F. DREYFUS : en effet, la CFE-CGC, dans l'esprit de l'objet social de l'APELS, organise le 3 octobre prochain un **colloque sur le thème du logement et des classes moyennes**. Ce colloque, totalement pris en charge par l'APELS, va permettre de confronter les divers acteurs professionnels du monde du logement sur une des composantes fortes du salariat français pas nécessairement mise suffisamment en avant, et cœur de cible de la CFE-CGC.

Ce colloque entre donc clairement dans le cadre d'une **action de promotion** du monde du logement et est un moyen d'attirer l'attention tant des acteurs sur les besoins de cette composante du salariat que des salariés eux-mêmes sur leurs droits et possibilités d'actions.

De plus, cette action est le prétexte catalyseur au lancement d'études universitaires étalées sur deux ans et commandées auprès de l'Université Dauphine. Un contrat tripartite entre l'Université, la CFE-CGC et l'APELS vient d'ailleurs d'être signé pour encadrer les objectifs sur un thème qui mérite d'être analysé avec toute la rigueur scientifique nécessaire. La notion d'**étude inhérente à l'objet social de l'APELS** trouve ici toute sa matière.

Quelle est globalement l'implication de la CFE-CGC au sein de l'APELS ?

J.F. DREYFUS : cette implication est très diversifiée et riche ; elle peut brièvement se décliner sous les formes suivantes :

- mon implication en tant que Président de l'Association avec les responsabilités inhérentes en termes de gouvernance, de stratégie, de suivi et de bonne intelligence de toutes les bonnes volontés ;
- le rôle de notre expert, garant de la vitalité de l'association et catalyseur de ses initiatives ;
- le rôle, à développer fortement, de l'ensemble de nos élus des collecteurs, ambassadeurs d'une bonne parole visant la défense du 1% logement,
- l'implication locale ou nationale au travers de réunions, de publications, d'échanges,
- la participation active de nos représentants à toutes les manifestations que l'Association pourrait organiser.

A l'inverse, que peut attendre la CFE-CGC de l'APELS ?

J.F. DREYFUS : l'un des objectifs de l'Association sera de diffuser la bonne parole tant sur la politique globale du 1% logement que sur les produits distribués.

Ainsi, au niveau politique, l'APELS se doit de consolider les prises de position de nos Administrateurs au sein des Conseils d'Administration des CIL à travers le territoire ; il conviendra donc, non seulement, de développer les relations avec nos Administrateurs CFE-CGC, mais aussi, de faire en sorte qu'un travail commun puisse se construire entre les Administrateurs des différentes confédérations au sein des Conseils d'Administration auxquels ils appartiennent.

De même, en ce qui concerne les produits et services rendus, l'APELS doit servir de « gare de triage » pour aider nos représentants à s'y retrouver et à les aiguiller vers les bons interlocuteurs locaux ou nationaux.

En conclusion, quel positionnement voyez-vous pour l'APELS dans la crise actuelle relative à l'avenir du 1% ?

J.F. DREYFUS : comme j'ai eu l'occasion de le souligner à plusieurs reprises, le monde du 1% logement a la particularité de permettre aux cinq confédérations de travailler sur un pied d'égalité, dans un esprit commun de développement au service des salariés et du monde du logement. Aucune spécificité majeure ne remet en cause ce travail en commun qui s'est exprimé depuis de longues années tant au sein des travaux des diverses instances du 1% logement que dans les déclarations communes et l'accord sur les conventions signées.

Aujourd'hui, et sans doute plus fort que jamais, le mouvement du 1% logement est attaqué par un Etat dont les moyens financiers ne permettent pas de faire face aux engagements de campagne du candidat Président de la République ; de plus, les dérapages ponctuels de certain collecteur et les luttes internes au Medef n'ont fait qu'accroître la pression de ceux qui souhaitent budgétiser la soi-disant manne du 1% logement.

Le risque est dès lors que l'objet même de la collecte, à savoir le prélèvement sur la masse salariale des entreprises françaises, n'aille plus servir les ayants-droits que sont les salariés mais bien de grandes causes nationales comme les quartiers difficiles, le DALO ou le renouvellement urbain.

Face à cette dérive, à ce que j'ai moi-même qualifié d'une spoliation des salariés, l'APELS apparaît comme la structure unitaire où les cinq confédérations se retrouvent pour exprimer conjointement les aspirations des salariés en matière de logement.

Dans cet esprit, et comme je l'ai souligné dans l'éditorial du nouveau guide du logement CFE-CGC, notre confédération se refuse à sacrifier les populations qu'elle représente sur l'autel d'une budgétisation forcée des fonds dédiés aux salariés pour combler un désengagement permanent et profond de l'Etat et l'unique volonté de satisfaire des promesses électorales non réalistes.

Pour la CFE-CGC, le **S.E.L.** n'est pas que le condiment qui donne du goût aux aliments, mais bien le symbole des trois piliers qui seuls ensemble permettent aux hommes de vivre dans la dignité :

Un Salaire décent Un Emploi durable Un Logement accessible